



Le Formulaire Pass'à Com



**LA CARTE JEUNE
POUR LES 8 À 18 ANS**
résidant à Commercy



**1 OU 2 EUROS
EN POCHE !**



Et c'est parti !

Cinéma François Truffaut (1€) / Centre aquatique Aqua Mosa (2€)
Musée de la céramique et de l'ivoire (1€) / Spectacle OMA (2€) / Bibliothèque (gratuit)
Stages d'été de découverte et d'initiation sportives et culturelles (gratuits)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

ENFANT

NOM Prénom :

Date de Naissance :/...../.....

RESPONSABLE LEGAL

NOM Prénom :

Adresse :/ 55 200 COMMERCY

Téléphone :/...../...../...../.....

Email :@.....

J'autorise la Ville à m'envoyer des informations numériquement concernant :

- le pass' à Com (stage, nouveauté...) oui non
- les animations culturelles oui non
- toutes autres informations de la Ville oui non

Fait à Commercy le/...../2025

SIGNATURE :

Documents indispensables pour la délivrance de la carte :

- copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (*électricité, gaz, eau, loyer, téléphone fixe - pas de facture de téléphone portable*)
- une photo d'identité

Dossier à déposer à la mairie de Commercy, service sport et vie associative, selon les horaires d'ouverture au public. Carte valable du 1er janvier au 31 décembre 2024

Cadre réservé à l'administration

validé le : / / 2025

passport n° :

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de Commercy pour le traitement des demandes de carte « Pass' à Com ». Ce traitement repose sur le consentement des personnes concernées.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : aux agents et élus en charge de la vie associative.

Les données à caractère personnel de ce traitement seront conservées pendant deux ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement. Pour faire valoir ces droits, et obtenir communication des informations vous concernant, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse dpo.informatique@cdg55.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.